



RI SQUES MAJ EURS

risques naturels et risques technologiques

c h k r e m w

Les bons réflexes

Thénésol et les risques majeurs

Thénésol participe à la démarche de gestion des risques majeurs initiée à l'échelle intercommunale.

Dans ce dispositif, l'information et la formation des habitants sont essentielles, ce qui explique l'édition du présent Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Il vise à vous informer sereinement parce que le risque zéro n'existe pas et que la transparence est la meilleure manière d'éviter les exagérations.

Dans ces situations extrêmes, certes rarissimes mais qu'il ne faut pas négliger pour autant, il est nécessaire de connaître les réflexes à adopter.

Parallèlement, l'équipe municipale travaille à la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui vise à recenser et organiser tous les moyens nécessaires à la mise en sécurité des habitants de la commune (alerte, évacuation, ravitaillement, hébergement d'urgence...)

Le Maire



Le risque majeur, qu'est-ce que c'est ?

Un événement potentiellement dangereux – ou **ALÉA** – n'est un **RISQUE MAJEUR** que s'il s'applique à une zone où des **ENJEUX** humains, économiques ou environnementaux sont en présence.



ALEA X ENJEUX = RISQUE MAJEUR

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- une faible fréquence
- une énorme gravité

Les risques majeurs sur le territoire de Thénésol

Les risques naturels

C

Crues torrentielles et inondations

t

Avalanches

K

Séismes

r

Evènements météorologiques

Les risques technologiques

m

Accident nucléaire

W

Transport de matières dangereuses

p

Canalisation de transport de gaz

e

Rupture de barrage

C

Les crues torrentielles et inondations

Lors de pluies intenses ou à la fonte des neiges, les ruisseaux peuvent grossir rapidement et engendrer des crues parfois brutales et violentes.

Les cours d'eau peuvent alors transporter de grandes quantités de matériaux (bois morts, etc.), ce qui se traduit par une forte érosion du lit et un dépôt des matières transportées. Ces dernières peuvent former des barrages, appelés embâcles, qui, s'ils viennent à céder, peuvent libérer une énorme vague pouvant causer de nombreux dégâts et même menacer des vies humaines.



La plaine de Marthod inondée
le 14 Février 1990

Les bons réflexes



Fermez les portes, fenêtres, soupiraux

Pour éviter l'entrée de l'eau et limiter les dégâts



Montez à pied dans les étages

Pour attendre les secours et éviter de rester bloqué dans les ascenseurs



Coupez le gaz et l'électricité

Pour éviter l'électrocution ou l'explosion



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Pour éviter de bloquer les secours sur les voies de circulation.

Leurs enseignants s'en occupent !

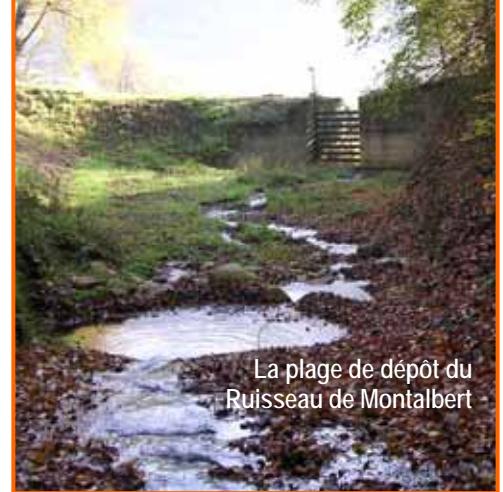
Les événements passés

En février 1990, après d'importantes chutes de neige sur le territoire de la commune, un épisode pluvieux intense engendra le grossissement des ruisseaux qui débordèrent dans la plaine. Sur les coteaux, les terrains détrempés furent le théâtre de nombreux glissements, l'un d'eux emportant mortellement un homme au hameau des Reysses.

Les mesures de prévention

En 1990, suite aux épisodes du mois février, la commune de Thénésol fit réaliser 2 **plages de dépôt** en amont des ruisseaux de St Maurice et de Montalbert afin de mieux se protéger des crues de ces cours d'eau.

Ces ouvrages, destinés à retenir les matériaux transportés par les ruisseaux, ont parfaitement joué leur rôle lors des dernières crues, évitant ainsi de nombreux dommages à l'aval.



La plage de dépôt du Ruisseau de Montalbert

Enfin, la commune organise régulièrement une visite des ruisseaux afin de prévenir tout risque de formation d'embâcle et les plages de dépôt sont régulièrement curées pour garantir leur efficacité en cas de crue.



Entretenir les ruisseaux pour limiter les dégâts liés aux inondations

L'entretien des cours d'eau par les **propriétaires riverains**, est nécessaire et **obligatoire** (art L215-14 du Code de l'Environnement) afin de limiter les effets dévastateurs que les ruisseaux pourraient avoir en cas de crue. Ainsi, les propriétaires riverains des ruisseaux se doivent d'enlever régulièrement les embâcles et débris qui empêchent le bon écoulement des eaux et d'entretenir les berges du cours d'eau.

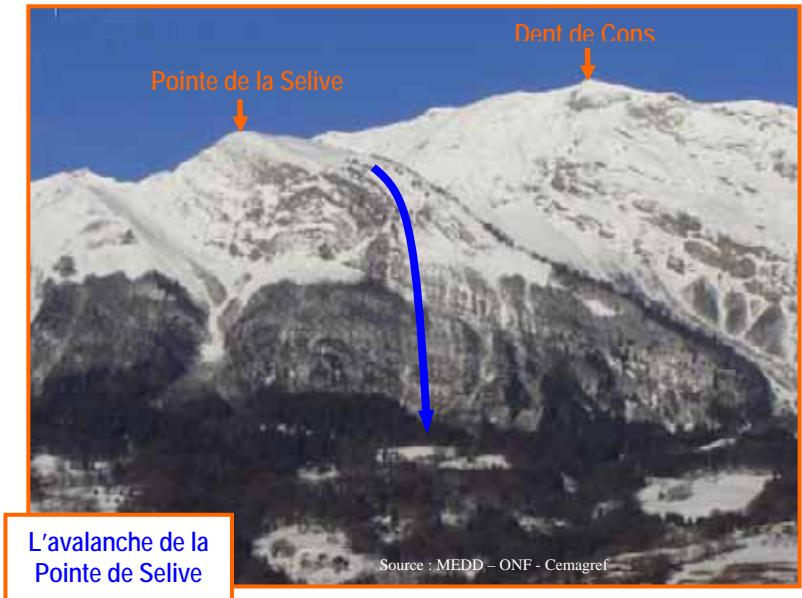
t

Les avalanches

Chaque année en France, entre 30 et 60 personnes sont emportées mortellement par les avalanches ce qui fait de ce phénomène naturel le risque le plus meurtrier de l'hexagone.

A Thénésol, ce phénomène n'est certes pas le plus important mais il n'empêche que 3 couloirs d'avalanches ont été répertoriés sur les pentes du massif de la Dent de Cons.

La plus menaçante, car s'écoulant dans l'axe des chalets de Plan Bois, est celle dite de « la Pointe de Selive ». Au cours du XX^e siècle elle a atteint par 5 fois la limite inférieure de la forêt. La dernière fois, le 6 Février 1984, cette avalanche a traversé la forêt située au-dessus de Plan Bois, déracinant plus de 400 m³ de bois sur une largeur de 150 mètres.



Les bons réflexes

Pour tous



Renseignez-vous

Consultez les bulletins *Neige et Avalanches* édités par Météo France



Soyez vigilants

Evitez de vous aventurer dans les secteurs d'altitude

Pour le secteur de Plan Bois



Rentrez chez vous

Evitez de vous aventurer à l'extérieur des bâtiments



Fermez les ouvertures orientées à l'amont

Prenez les mesures de sauvegarde de vos biens



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation

Le suivi des avalanches :

Depuis le début du XX^e siècle, les agents de l'Office National des Forêts (ONF) observent les 3 couloirs d'avalanche de la commune et notent chaque événement avalancheux dans le cadre de l'Enquête Permanente sur les Avalanches (EPA). Lorsque les évènements sont d'une ampleur particulièrement importante, comme ce fut le cas en 1984, l'observateur en informe les services experts du Centre d'Etudes du Machinisme Agricole, du Génie Rural et des Eaux et Forêts (Cemagref) et du service de Restauration des Terrains de Montagne (RTM).

Les mesures de prévention :

Les hauteurs de Thénésol étant fréquemment parcourues en période hivernale, la commune, en partenariat avec le Parc Nature Régional des Bauges, va donc prochainement faire installer une signalisation afin d'avertir les randonneurs du caractère avalancheux des pentes qui dominent le village.

Le panneau qui sera installé au départ de la piste de Plan Bois



K

Les séismes

Les bons réflexes

Pendant la secousse



Si vous êtes à l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide

Pour éviter les chutes d'objet



Si vous êtes à l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments

Pour éviter d'être enseveli

Après la 1^{re} secousse



Coupez le gaz et l'électricité

Pour éviter l'électrocution ou l'explosion



Evacuez les locaux touchés.



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

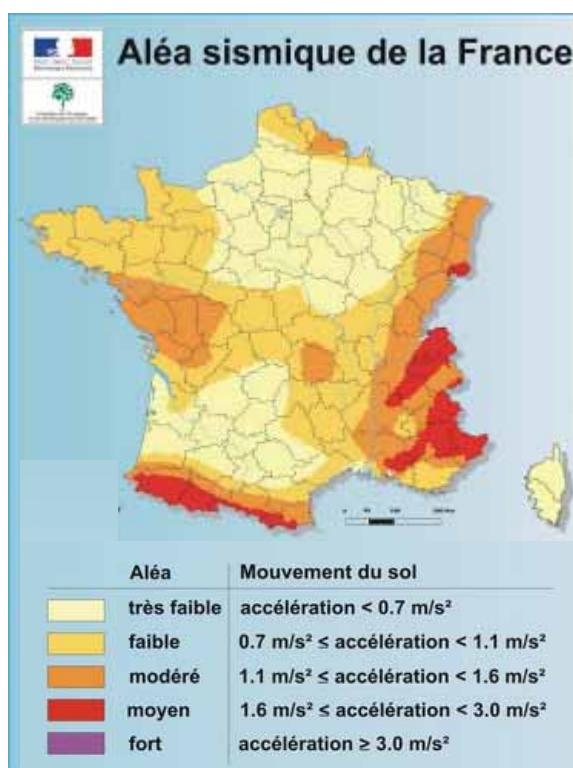
Pour éviter de bloquer les secours sur les voies de circulation.

Leurs enseignants s'en occupent !

Si le mécanisme du séisme est aujourd'hui mieux connu, tant du point de vue de son origine que de sa propagation, il reste encore un phénomène imprévisible.

Outre les effets qu'il peut avoir sur les constructions, un séisme peut engendrer d'autres effets locaux tels que les mouvements de terrain (*chute de blocs, glissement de terrain*), les avalanches ou les phénomènes de liquéfaction des sols qui peuvent faire basculer des bâtiments.

La commune de Thénésol est classée en zone sismique faible (Ib).



Le dernier séisme important ayant touché la région s'est produit dans le secteur d'Annecy le 15 Juillet 1996. De **magnitude 5.2**, il a engendré quelques dégâts (chutes de cheminées, fissures dans les murs). De nombreuses répliques furent ressenties pendant les jours suivants, dont une de magnitude 4.3 huit jours plus tard.



Voiture écrasée par une chute de cheminée lors du séisme d'Annecy

Prévention :

Les règles PS 92 actuellement en vigueur fixent les niveaux de protection requis par région et par type de bâtiment et définissent les modalités de dimensionnement des constructions.

Un plan d'action sur 6 ans, appelé Plan Séisme a été mis en place en 2005 par l'Etat afin de réduire la vulnérabilité au séisme des personnes et des biens. Ce programme de prévention s'appliquera notamment à approfondir la connaissance scientifique du risque sismique, mieux informer sur celui-ci, améliorer sa prise en compte dans la construction et organiser une coopération entre tous les acteurs du risque.



Pour plus d'informations :

Sismicité de la France :

Programme national de prévention du risque sismique :

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable :

Association Française du Génie Parasismique :

www.sisfrance.net

www.planseisme.fr

www.prim.net

www.afps-seisme.org

r

Les risques météorologiques



Orage

Vents violents, orages et pluies intenses sont autant de phénomènes météorologiques qui peuvent concerner Thénésol et parfois être à l'origine de dégâts importants.



Avalanches

Afin de prévenir tout accident lié à ce type de manifestations climatiques, Météo France édite deux fois par jour une carte de Vigilance permettant de savoir si, dans les 24 heures, un phénomène météorologique dangereux peut toucher le département.



Vent violent

Dès le niveau orange, les pouvoirs publics et la commune s'organisent pour réagir : envisager la mise à l'abri des campeurs installés sur la commune, faire annuler les manifestations en plein air...



Une toiture emportée par le vent à Ugine

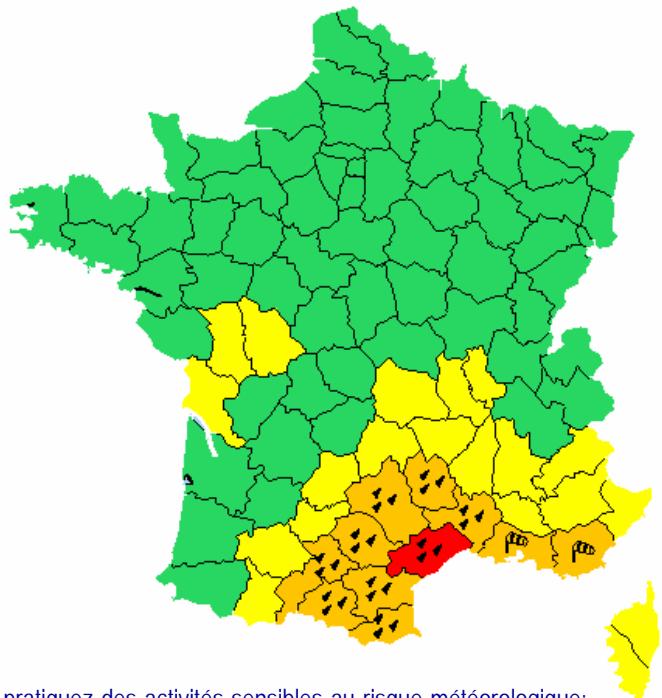


Canicule

Carte de vigilance météorologique



Fortes précipitations



Les bons réflexes



Renseignez-vous

Consultez les cartes de vigilance éditées par météo france



Soyez vigilants

Suivez les conseils donnés par météo france



Rentrez chez vous Fermez les ouvertures



Evitez les déplacements
Prenez les mesures de sauvegarde de vos biens

Ecoutez la radio
France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation

Pas de vigilance

Soyez attentifs si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux (ex: mistral, orage d'été) sont en effet prévus; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.

Soyez très vigilant; des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique et suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.

Une vigilance absolue s'impose; des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.

Pour vous informer, consultez la carte de vigilance :

Internet : www.meteo.fr Minitel : 36 15 METEO Téléphone : 32 50



L'accident nucléaire

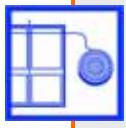
Le risque nucléaire ne constitue pas un risque important dans le département de la Savoie, aucune installation n'y étant installée. Toutefois, la proximité de certains établissements situés dans les départements de l'Ain, de la Drôme et de l'Isère nous amène à évoquer ce risque.

De plus, il est à noter qu'un incident radiologique peut également avoir lieu en dehors de l'enceinte d'une centrale nucléaire lors d'un transport de matières radioactives issues du domaine industriel ou médical par exemple.



**Au signal national d'alerte,
suivez les consignes et
tenez vous prêt à évacuer
sur ordre des autorités**

Les bons réflexes

- **Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche**
Pour éviter l'exposition directe aux produits radioactifs
- **Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations**
Pour empêcher les produits radioactifs d'entrer dans votre abri
- **Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz**
Pour vous informer de l'évolution de la situation
- **Ne téléphonez pas**
Pour libérer les lignes pour les secours
- **N'allez pas chercher vos enfants à l'école**
Leurs enseignants s'en occupent !

Prévention :



La centrale nucléaire du Bugey

La sûreté de ces sites repose sur de nombreuses mesures techniques prises par les exploitants et imposées par la réglementation.

Comme pour le risque industriel, la prévention passe par la réduction des risques à la source (surveillance permanente, amélioration continue de la sécurité) complétée par des plans de secours internes et externes.

En cas de catastrophe majeure impliquant une installation nucléaire, le risque de contamination peut concerner l'ensemble du territoire français.

Les autorités pourraient alors être amenées à prendre des contre mesures sanitaires notamment par le déclenchement du plan départemental de distribution des **pastilles d'iode**.



À titre préventif, l'ingestion d'une pastille d'iode non radioactif a pour effet de se fixer sur la thyroïde (organe qui retient l'iode), la saturer et éviter qu'ensuite l'iode radioactif inhalé par respiration ne se fixe sur cette thyroïde, provoquant son irradiation.

Les personnes les plus sensibles (enfants, adolescents et femmes enceintes) se verront donc distribuer une pastille d'iode en cas d'évènement majeur.

Au niveau de la commune de Thénésol et notamment pour les écoles, un plan de distribution des pastilles d'iode a donc également été mis en place.



W

Le Transport de Matières Dangereuses

Une matière dangereuse est une substance qui par ses propriétés physiques ou chimiques peut présenter un danger grave pour l'homme ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, nocive, corrosive ou radioactive.

Sur la commune de Thénésol, les matières dangereuses transiting surtout par les **routes** et notamment la RN 212 Albertville-Ugine et par une **canalisation** de gaz traversant principalement des zones agricoles le long de la voie ferrée.



W T ransport par voie routière

Prévention et réglementation :

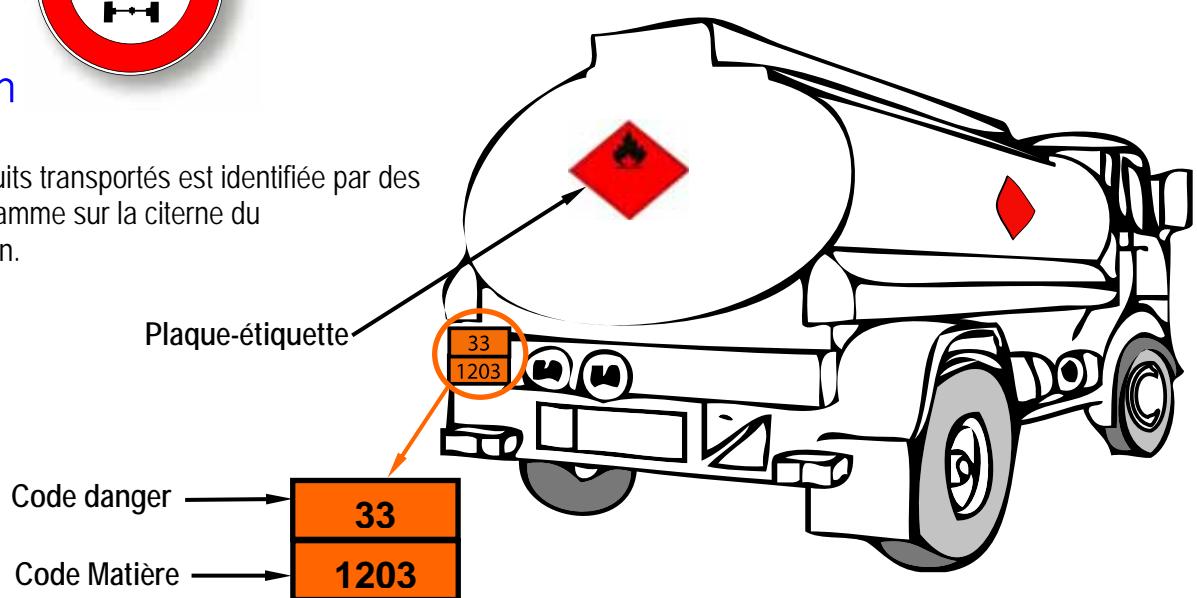
Les règlements concernant les modes de Transport des Matières Dangereuses (TMD) par voie routière prévoient les dispositions techniques des véhicules, les modalités de contrôle et la formation des personnels.



Sur certains axes routiers, la circulation de matières dangereuses peut même être totalement interdite et signalée par l'un des trois panneaux ci-contre.

Signalisation

La nature des produits transportés est identifiée par des codes et un pictogramme sur la citerne du camion ou du wagon.

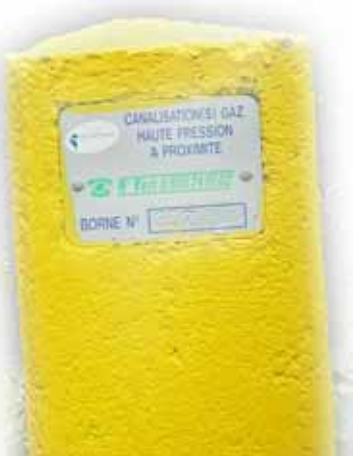


Si vous êtes témoin d'un accident, mettez-vous en sécurité à au moins 100 mètres du site et communiquez ces éléments aux secours en précisant le lieu exact, le type de moyen de transport et la nature du sinistre (fuite, feu, explosion...).

P Transport par canalisation

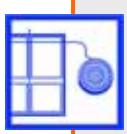
La canalisation qui traverse le territoire de la commune de Thénésol est enterrée à quelques 80 cm de profondeur tout au long de son tracé ce qui la protège des agressions extérieures et préserve le paysage aux alentours de l'ouvrage. Cette canalisation, réalisée en acier, permet de transporter du gaz à une pression de 67.7 bar.

Les accidents, quoi qu'extrêmement rares, sont dans 2 cas sur 3 provoqués lors d'une agression externe de la conduite. Le scénario le plus redoutable est alors la rupture franche d'une telle conduite qui lorsqu'elle est suivie de l'inflammation du gaz peut conduire à une explosion et ainsi provoquer des brûlures graves jusqu'à 55 mètres ainsi que des effets mortels jusqu'à 20 m de part et d'autre de la canalisation.



Au signal d'alerte, suivez les consignes et tenez vous prêt à évacuer sur ordre des autorités.

Les bons réflexes

-  **Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche**
Pour éviter l'exposition directe aux produits dangereux
-  **Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations**
Pour empêcher les produits dangereux d'entrer dans votre abri
-  **Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz**
Pour vous informer de l'évolution de la situation
-  **Ne téléphonez pas**
Pour libérer les lignes pour les secours
-  **N'allez pas chercher vos enfants à l'école**
Leurs enseignants s'en occupent !
-  **Ne fumez pas Ni flamme, ni étincelle**
Pour éviter le risque d'explosion

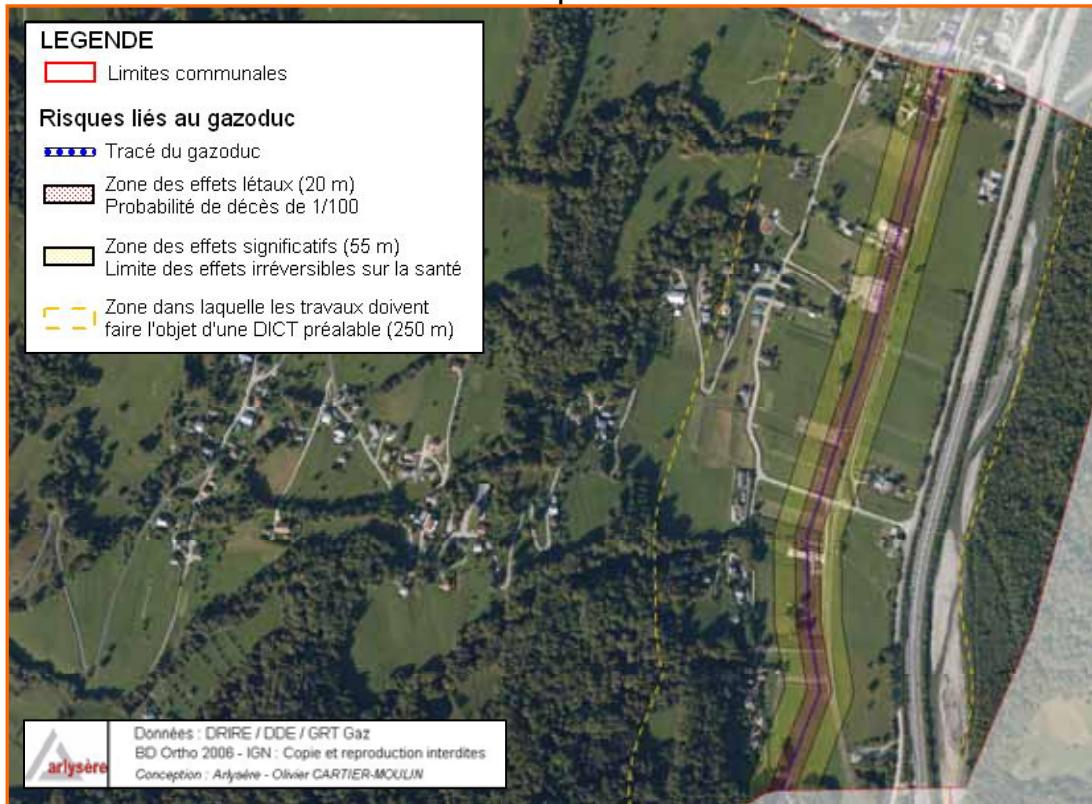
Les mesures de prévention

La prévention des risques liés à l'exploitation des conduites de gaz est tout d'abord assurée via l'élaboration d'un Plan de Surveillance et d'Intervention (PSI) qui définit les mesures de sécurité applicables au réseau de transport de gaz naturel. Il présente ainsi les méthodes de surveillance appliquées, les moyens à mettre en œuvre en cas d'accident et permet de coordonner l'action de l'exploitant avec celle des services de secours.

Le risque est également pris en compte dans l'urbanisation. Ainsi, les établissements recevant du public ne peuvent être construits à proximité et si des constructions de tout type doivent malgré tout être réalisées dans la zone de risques, des dispositions de protection sont prises.

Enfin, pour réduire le risque d'agression externe par des engins, une protection complémentaire par couverture peut être mise en œuvre autour de la canalisation et l'exécution de travaux à moins de 250 m de la conduite est soumise à l'obligation de procéder à une Déclaration d'Intention de Commencement des Travaux au gestionnaire de l'ouvrage (D.I.C.T.) préalablement à toute intervention. (www.dict.fr)

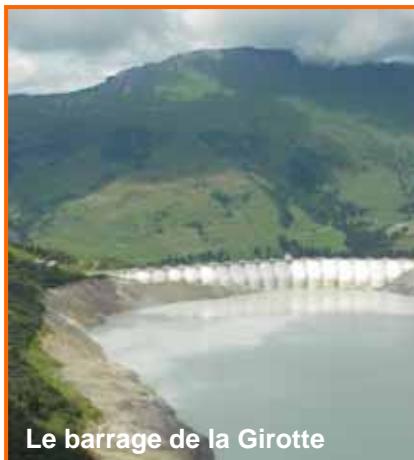
Tracé de la canalisation et des zones de risques





La rupture de barrage

La commune de Thénésol est située à l'aval de deux grands barrages ; la Girotte et Roselend. La rupture totale et instantanée de l'un de ces ouvrages, provoquerait une onde de submersion qui pourrait toucher les habitations et entreprises situées dans la plaine (voir carte ci-dessous).



Le barrage de la Girotte

Barrage	Temps d'arrivée de l'onde de submersion	Hauteur d'eau par rapport au lit de l'Arly
La Girotte	21 à 22 minutes	12 mètres
Roselend	12 à 13 minutes	15 mètres

(Valeurs indicatives n'ayant pas été calculées précisément car la commune ne se trouve pas dans l'axe principal d'écoulement)

Mesures de prévention :

Une surveillance constante des ouvrages est assurée par l'exploitant les services de l'Etat : inspections visuelles, auscultation à l'aide d'appareils très précis, suivi des déplacements, des fuites et des fissures, examen décennal approfondi.

Même si le risque de rupture est extrêmement faible, chaque barrage fait l'objet d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) qui a pour but d'organiser l'alerte des populations et l'intervention des secours. Le PPI définit ainsi plusieurs niveaux d'alerte permettant d'anticiper la rupture de l'ouvrage et d'évacuer les populations exposées de manière préventive.



Au son de la corne de brume ou sur ordre des autorités, suivez les consignes et tenez vous prêt à évacuer.

Les bons réflexes



Gagnez immédiatement les hauteurs les plus proches

Pour vous mettre à l'abri de l'onde de submersion



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation

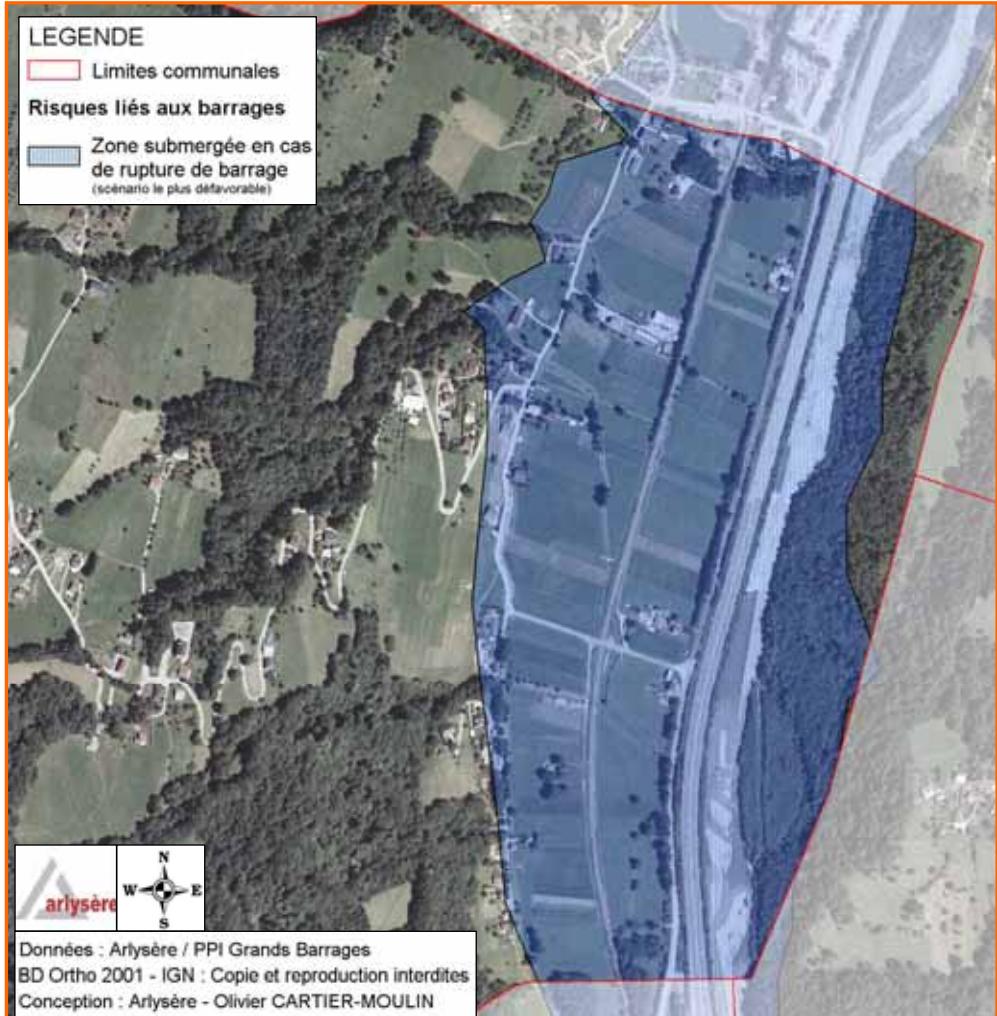


Ne téléphonez pas
Pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école
Leurs enseignants s'en occupent !

Périmètre concerné par une rupture de barrage (scénario le plus pessimiste - Barrage de Roselend)



Données : Arlysère / PPI Grands Barrages
BD Ortho 2001 - IGN : Copie et reproduction interdites
Conception : Arlysère - Olivier CARTIER-MOULIN



Le risque industriel

Le risque industriel majeur est un évènement accidentel se produisant sur un site industriel utilisant des produits dangereux et entraînant des conséquences immédiates pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.

Sur la commune d'Ugine, 3 industries classées Seveso sont installées : **Cezus** (métaux spéciaux) et **Praxair** (gaz industriels) classés Seveso seuil bas et **Ugitech** (acier) classé Seveso seuil haut. Pour chacun de ces sites, une étude de danger a été réalisée afin de connaître parfaitement les risques et des mesures de protection ont été prises. Ces études de danger montrent que la commune de Thénésol ne serait pas directement touchée en cas d'accident sur l'un de ces sites. Toutefois, le site industriel étant implanté à moins de 3 km de la commune, il est important que les Thénésolains aient connaissance de ces risques et des bons réflexes à avoir en cas d'accident.

En cas d'accident majeur ayant des répercussions à l'extérieur du site, l'organisation des secours suit un Plan Particulier d'Intervention (PPI) établi par la Préfecture. Les riverains, et particulièrement les uginois situés à l'intérieur du périmètre PPI, sont prévenus par une sirène testée tous les 1ers mercredi du mois et émettant le **signal national d'alerte** : *3 fois 1 minute espacées de 5 secondes*. Ce signal indique qu'il faut se confiner dans le bâtiment le plus proche.



Au signal national d'alerte,
suivez les consignes et
tenez vous prêt à évacuer
sur ordre des autorités

Les bons réflexes



Enfermez-vous
rapidement dans le
bâtiment le plus proche



Pour éviter l'exposition directe
aux produits dangereux



Fermez et calfeutrez
les portes, fenêtres et
ventilations



Pour empêcher les produits
dangereux d'entrer dans votre
abri



Ecoutez la radio
France Bleu Pays de
Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de
l'évolution de la situation

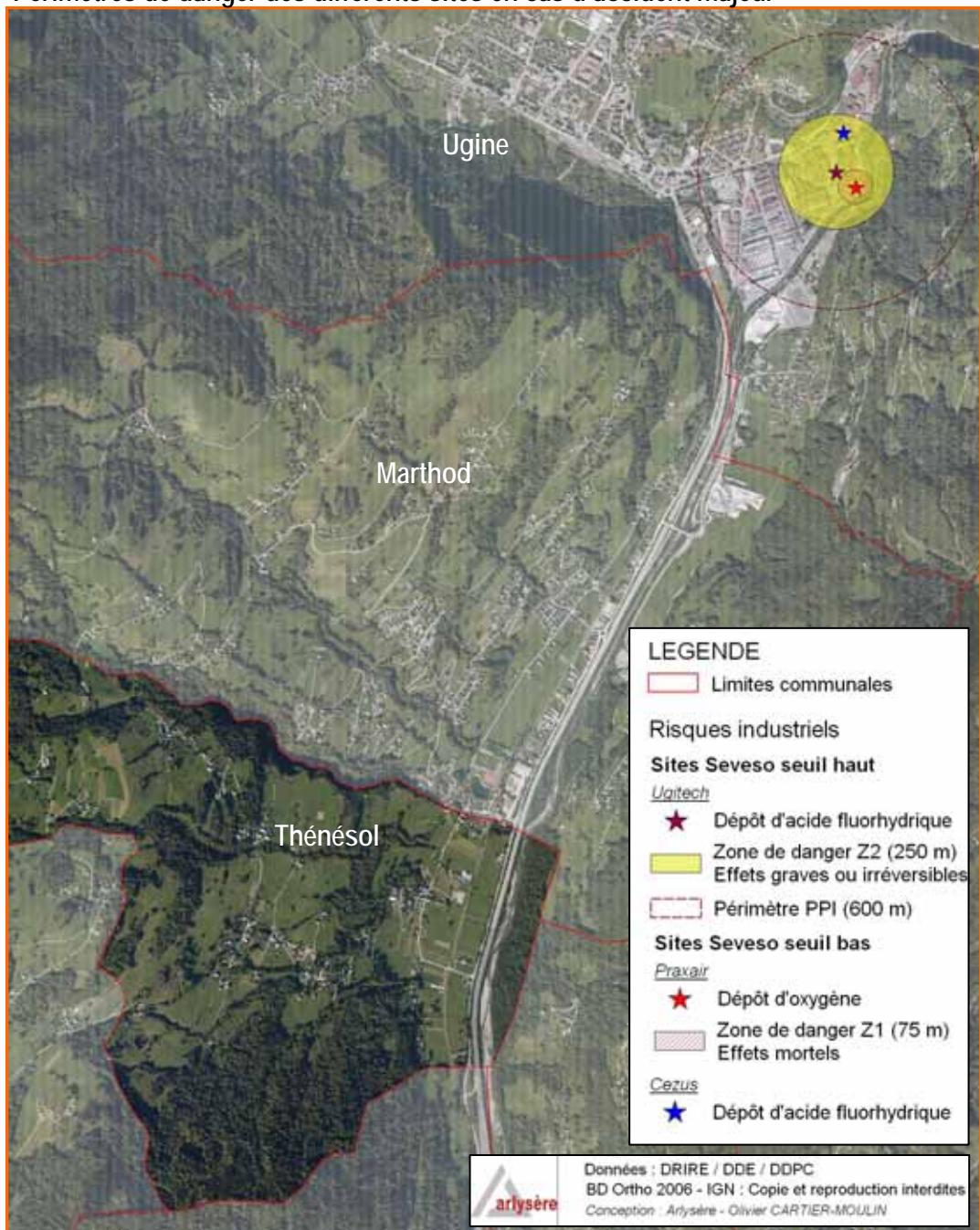
Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes
pour les secours

N'allez pas chercher
vos enfants à l'école

Leurs enseignants s'en
occupent !

Périmètres de danger des différents sites en cas d'accident majeur



L'alerte

En cas d'évènement majeur, l'alerte est de la responsabilité de l'Etat et des maires. Selon la nature de l'évènement, elle peut être donnée par différents moyens :

- **Sirène** du réseau national d'alerte : ces sirènes, testées tous les premiers mercredi du mois à midi, émettent un son caractéristique en trois séquences d'1 minute séparées d'un intervalle de 5 secondes.
Si vous entendez cette sirène, le bon réflexe : *confinez vous et écoutez la radio 103.9 FM !*
Vous pouvez écouter le **signal national d'alerte** au numéro suivant : **0 800 50 73 05** (gratuit)
- **Ensemble Mobile d'Alerte (EMA)** fixés sur un véhicule de la commune ou sur un véhicule des services de secours.
- **Radio et télévisions.** En Savoie, les informations en cas de risque majeur sont diffusées par **France Bleu Pays de Savoie** sur **103.9 Mhz**



Le syndicat intercommunal Arlysère et la commune de Thénésol mettent actuellement en place un système d'alerte de la population par téléphone.
Si votre numéro de téléphone n'est pas renseigné dans l'annuaire ou si vous voulez être alerté sur votre téléphone portable, faites vous connaître auprès de la mairie !

Préparez le matériel nécessaire en cas d'alerte :

Pour ne pas être pris au dépourvu et pouvoir évacuer rapidement en cas de besoin, préparez le matériel nécessaire :

- Radio à piles
- Lampe de poche
- Matériel de confinement
(ruban adhésif, serpillières pour colmater le bas des portes...)
- Barres énergétiques et eau
- Couvertures et vêtements de rechange
- Papiers personnels
- Médicaments (traitement quotidien)

Pour en savoir plus :

Mairie de Thénésol : **04.79.37.65.29**

Institut des Risques Majeurs (IRMa) : www.irma-grenoble.com

Portail du ministère, dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net

Les bons réflexes en cas de risque

DANS TOUS LES CAS



Ecoutez la radio France Bleu
Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de
l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas
Pour libérer les lignes
pour les secours



N'allez pas chercher
vos enfants à l'école
Leurs enseignants s'en
occupent !

C

Inondations



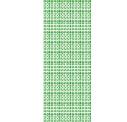
Fermez les portes,
fenêtres, soupiraux



Coupez le gaz
et l'électricité



Montez à pied
dans les étages



t

Avalanches



Renseignez-vous

Soyez vigilants

Restez chez vous



Fermez les
ouvertures
orientées à
l'amont

k

Séismes



Si vous êtes à
l'intérieur,
abritez-vous
sous un meuble
solide



Si vous êtes à
l'extérieur,
éloignez-vous
des bâtiments



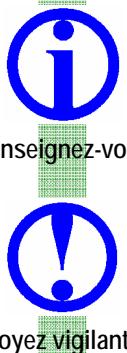
Coupez le gaz
et l'électricité



Evacuez les
locaux touchés.

r

Phénomènes
Météo



Renseignez-vous

Soyez vigilants

Rentrez chez vous
Fermez les ouvertures

e

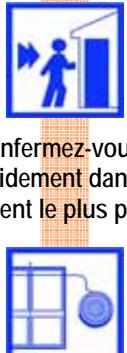
Rupture de
barrage



Gagnez les
hauteurs

m w

Risques technologiques
TMD - Gazoduc - Nucléaire



Enfermez-vous
rapidement dans le
bâtiment le plus proche



Fermez et calfeutrez
les portes, fenêtres
et ventilations



Ne fumez pas
Ni flamme, ni étincelle

Les numéros à connaître

Urgences médicales : **15**

Gendarmerie d'Albertville : **04.79.32.00.17**

Sapeurs Pompiers : **18 ou 112**

Mairie de Thénésol : **04.79.37.65.29**



Commune de Thénésol

Chef Lieu – 73 200 THENESOL

Tél (04) 79 37 65 29 - Fax (04) 79 37 66 98 - Mail mairie.thenesol@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi, Mardi : 8h30-12h00

Vendredi : 14h00-17h00

Document élaboré par Arlysère, Syndicat Intercommunal du Bassin d'Albertville

► *Syndicat d'études et prospectives* ► *Ingénierie Conseil* ► *au service des collectivités*
► *Animation, gestion et suivi des politiques de développement territorial*

Espace Economie Emploi Formation - 47, avenue Jean Jaurès – BP 20109 – 73207 ALBERTVILLE Cedex
Tél 04 79 10 01 80 - Fax 04 79 10 01 81 - Mail contact@arlysere.fr - Internet www.arlysere.fr



Directeur de publication : Christiane GAVIN

Comité de rédaction : Olivier CARTIER – MOULIN, Jean-Paul MOLLIEX, Jean-Marc PURET

Crédits photographiques : Mairie de Thénésol, Arlysère, Cypress, RTM 73, Dauphiné Libéré, PNR des Bauges, MEDD-ONF-Cemagref